

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Vendredi 5 décembre 2025 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2026,
- 2°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2025,
- 3°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 4°) Dissolution du SIMIF – intégration des résultats,
- 5°) Budget primitif 2025 – décisions modificatives,
- 6°) Provisions pour créances douteuses – adoption d'une méthode de calcul,
- 7°) Installation d'un visiophone à l'école – approbation du projet et demande de subvention,
- 8°) Personnel : modification de la durée hebdomadaire de travail,
- 9°) Lotissement : approbation de la participation financière et demande de subvention,
- 10°) Mise en place d'un site de compostage partagé – convention avec Quimperlé Communauté,
- 11°) Tarification sociale cantine scolaire,
- 12°) Motion de soutien à la Commune de LANVEOC pour le maintien de l'école navale,
- 13°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAÏLLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent excusé : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20250604

Objet : Intégration des résultats du SIMIF à l'affectation définitive des résultats de la Commune de SAINT-THURIEN

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que les communes membres du SIMIF ont reçu la balance de dissolution du SIMIF arrêtée à la date du 31 décembre 2024 et annexée à la présente délibération.

Selon la clé de répartition définie par la convention de dissolution, le résultat d'investissement pour la Commune de SAINT-THURIEN s'élève à 209.38 € et le résultat de fonctionnement s'élève à 499.16 €. Ces deux résultats sont à intégrer à l'affectation du résultat 2024 de la Commune de SAINT-THURIEN, soit au compte 001 pour l'excédent d'investissement et au compte 002 pour l'excédent de fonctionnement.

Vu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération en date du 4 avril 2024 relative à l'approbation des conditions de dissolution du SIMIF,

Vu la délibération en date du 2 avril 2025 concernant l'affectation des résultats de la Commune de SAINT-THURIEN,

Vu la délibération en date du 1^{er} octobre 2025 relative à l'intégration des résultats du SIVOM de la Région de Scaër,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'intégrer les résultats du SIMIF à l'affectation définitive du résultat 2024 de la Commune de SAINT-THURIEN tels que :

- Résultat d'investissement	+ 209.38 €
- Résultat de fonctionnement	+ 499.16 €

Article 2 :

D'approuver la nouvelle affectation définitive des résultats 2024 de la Commune de SAINT-THURIEN comme citée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

79

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Résultats exercice 2024	895 711.77 €	1 083 141.57 €	187 429.80 €
Résultats antérieurs reportés (002)		15 197.66 €	202 627.46 €
Intégration résultat SIMIF			+ 499.16 €
Résultat cumulé de clôture définitif			203 126.62 €
Investissement			
Résultat exercice 2024	486 472.32 €	501 822.50 €	15 350.18 €
Résultats antérieurs reportés (001)	-139 174.37 €		-123 824.19 €
Intégration résultat SIMIF			209.38 €
Solde d'exécution d'investissement à reporter au compte 001			-123 614.81 €
Solde des restes à réaliser	125 329.14 €	195 731.43 €	70 402.29 €
Affectation des résultats définitifs :			
- En investissement (1068)			198 698.77 €
- Report en fonctionnement			4 427.85 €

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 décembre 2025

Le Maire,

Christine KERDRAON

